ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 117326

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur les conséquences de l'augmentation du prix des carburants pour l'exercice de la profession d'infirmier dont la majorité des actes ont lieu au domicile des patients relevant parfois de pathologies handicapantes et complexes. Leurs déplacement sont soumis parfois à d'importantes difficultés nécessitant de ce fait l'intervention à leur domicile. Depuis novembre 2003 l'indemnité forfaitaire de déplacement est plafonnée à 2 euros. Les indemnités, horokilométriques en plaine (0,30 euro) et en montagne (0,42 euro) demeurent inchangées depuis plusieurs années. Les honoraires étant encadrées, il semble difficile de faire porter davantage des augmentations de charges supplémentaires, même s'il faut reconnaître que le contexte budgétaire est difficile. Il lui demande d'étudier les compensations nécessaires à la hausse des carburants, d'autant plus si l'exonération de la taxe professionnelle n'est pas retenue pour ce secteur d'activité.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Flory
Circonscription : Ardèche (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 117326
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat
Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 955